

The logo for Essonne LE DÉPARTEMENT features the word 'Essonne' in a white, cursive script font on a blue rectangular background. Below it, 'LE DÉPARTEMENT' is written in a smaller, white, sans-serif font.

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

« Les Comités Sportifs Départementaux »
présentation du 6, 8 et 11 décembre 2017
à la Maison départementale des comités sportifs de l'Essonne à Mennecey

Jouons collectif, nouvelle politique sportive du Département

« Pour une meilleure équité sportive »

Code du Sport

Délibération 2017-02-0022 du 13 novembre 2017



LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

La volonté du Département

Les nouvelles mesures en faveur du sport ont comme volonté d'apporter :

Comités
sportifs



chefs de file

une plus grande reconnaissance aux comités sportifs départementaux en les responsabilisant davantage sur le développement de leur discipline au niveau départemental.

L'objectif du dispositif



- › **FAVORISER** l'organisation, la promotion et l'animation des disciplines sportives en Essonne
- › **RESPONSABILISER** les comités sportifs départementaux en tant que chef de file de l'action des fédérations sportives au niveau du territoire
- › **RÉAFFIRMER** la place et le rôle des comités sportifs départementaux comme des acteurs sportifs majeurs du territoire devant s'impliquer, de manière concrète, dans des actions en réponse aux nouveaux enjeux sociétaux auxquels le sport peut permettre de répondre ou contribuer.

La famille des comités sportifs

Catégorie 1

Les comités unisport olympique et paralympique

Catégorie 2

Les comités unisport non olympiques

Catégorie 3

Les comités multisports, affinitaires et sport scolaire

4

Classification du Département établie au regard :

- › Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
- › Ministère des Sports
- › Code du Sport
- › Objet principal de chaque discipline sportive

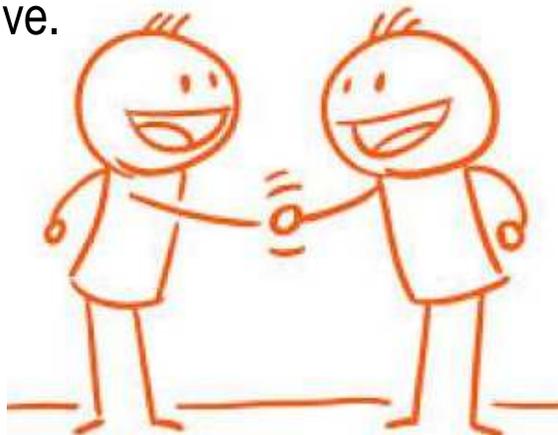


Le contrat d'objectifs

Un contrat d'objectifs garant de l'équité sportive et de la solidarité territoriale

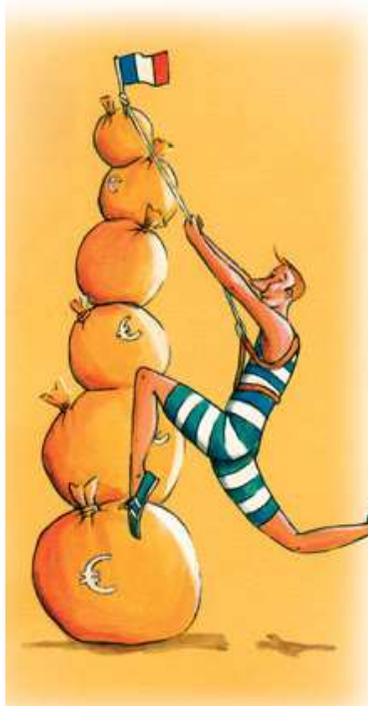
qui est établi :

- › sur la base d'un projet sportif territorial de la discipline sportive,
- › qui tient compte des logiques de fonctionnement et des ambitions sportives de développement pour le territoire,
- › qui s'inscrit dans les nouvelles orientations de l'action départementale en matière sportive.



Le soutien

Le soutien départemental au projet sportif territorial du comité pourra se traduire par :



- > **Une aide au fonctionnement et aux actions régulières**, répondant aux missions fédérales réglementaires des disciplines (sélections, formations des arbitres, cadres, dirigeants, éducateurs, organisations des compétitions, police des règlements, animations fédérales, ...).
- > **Une aide supplémentaire** à la réalisation de projets spécifiques visant à soutenir des actions novatrices et exceptionnelles, particulièrement efficaces ou à forte valeur ajoutée pour le territoire et sa population.

Les projets spécifiques

Les actions doivent s'inscrire dans les domaines suivants :

- › Animation territorialisée à destination des jeunes et des publics éloignés de la pratique sportive
- › Féminisation du sport
- › Compétition – Accès au haut-niveau des jeunes
- › Emploi et formation professionnalisante des métiers du sport
- › Développement du sport en milieu scolaire
- › Organisation de manifestations sportives pour tous, éco responsable

Ca va ! Bouscule pas !!
Y'en aura pour
tout le monde !!



Les engagements

Du Département

- › **Un ensemble d'aides participant au développement des disciplines sportives** dans toute leur diversité, en veillant au nécessaire lien entre la pratique sportive de haut niveau, celle du plus grand nombre et l'accès au sport pour tous.



Des Comités sportifs départementaux

Une implication dans le dispositif « Tremplin Citoyen » qui valorise l'engagement citoyen des jeunes de 17 à 25 ans.

- › **Une implication dans des actions en réponse aux enjeux sociétaux** (pratique partagée valide-handi, féminisation du sport, actions sportives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les territoires ruraux du Sud-Essonne).

Exemple de contrat catégorie 1,2



› **Calcul de l'aide au fonctionnement et aux actions régulières**

Nombre de licenciés saison sportive 2016-2017 : 2000

Soit une aide au fonctionnement de $2000 \times 4 \text{ €} = \underline{\underline{8000 \text{ €}}}$

Le montant du point par licencié est fixé à 4 €

Un plancher de la subvention est établi à 1 500 €. Dans le cas où la subvention plancher de 1 500 € s'élèverait à plus de 30 % du montant du compte de résultat de l'année précédente, le montant de la subvention plancher de 1 500 € est conservé

L'aide au fonctionnement et aux actions régulières est plafonnée à 30 000 €.

Le taux d'intervention départemental ne pourra pas dépasser 30 % du montant du compte de résultat certifié de l'année précédente.

Exemple (suite) de contrat catégorie 1,2



L'aide sera plafonnée à 30 % du coût prévisionnel du projet validé par le Département

- › Une aide supplémentaire à la réalisation de projets spécifiques

Exemples d'actions :

- › Animation d'un dispositif d'encadrement spécifiquement dédiés aux jeunes de type «école de sport»
- › Développement d'actions de pratique partagée valides – handicapés en partenariat avec les comités handisport et de sport adapté dans le cadre d'une convention de coopération avec ces deux structures
- › Développement d'actions innovantes d'éducation par le sport ou de valorisation des valeurs sportives (lutte contre les discriminations, citoyenneté, respect, fair-play)
- › Actions visant l'accompagnement de jeunes sportifs identifiés comme futurs talents de leur discipline, licenciés dans un club essonnien et inscrits sur la liste ministérielle en catégorie élite, relève ou espoirs. Le projet présenté doit participer à la réussite sportive et socio professionnelle du sportif, le cas échéant, dans le cadre de son double projet
- › Actions visant la sélection, la détection et la formation de jeunes sportifs dans le cadre de Centres de perfectionnement, d'entraînement ou de rassemblements départementaux
- › Participation à des championnats jeunes de niveau national et international

Exemple de contrat catégorie 3



Le montant du soutien sera étudié au regard de la demande de la structure.

L'aide au fonctionnement et aux actions régulières est plafonnée à 30 000 €.

Le taux d'intervention départemental ne pourra pas dépasser 30 % du montant du compte de résultat certifié de l'année précédente.

› Une aide au fonctionnement et aux actions régulières

Étude spécifique compte tenu des particularités des disciplines multisports, affinitaires et sport scolaire. Demande de soutien étudiée au regard de la sollicitation du comité sportif concernant les actions régulières et réglementaires

Exemples :

- Développement et promotion de la discipline dans le territoire
- Organisation de la vie fédérale
- Organisation de rencontres sportives, de regroupements sportifs ou de compétitions départementales
- Actions particulières visant à permettre à tout un chacun de pratiquer une activité physique et sportive multisports

12

› Une aide supplémentaire à la réalisation de projets spécifiques

(L'aide sera plafonnée à 30 % du coût prévisionnel du projet validé par le Département hors projet financé dans le cadre de l'aide en fonctionnement)

Exemple de contrat catégorie 4



Le montant du soutien sera étudié au regard de la demande de la structure.

Le taux d'intervention départemental ne pourra pas dépasser 50 % du montant du compte de résultat certifié de l'année précédente.

Etude spécifique du Département. Le comité devra s'inscrire dans les priorités définies par le Département

- › Développer le sport en articulation avec les nouvelles compétences départementales visant la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale (personnes âgées et personnes handicapées, enfance et famille, insertion), les collèges, l'environnement, le patrimoine départemental, les routes départementales, le tourisme, la culture
- › Soutenir le "sport pour tous" en proposant à tous les essonniens, quel que soit leur niveau, leur lieu d'habitation, leur genre ou leur état de santé, une offre sportive diversifiée et de qualité.
- › Encourager et promouvoir le "sport de haut-niveau" comme moteur dans le développement et l'attractivité sportive de l'Essonne, comme vecteur d'émotions et de valeurs fortes qui sensibilisent les plus jeunes et encouragent la pratique du sport pour tous et par tous.
- › Développer le "sport-santé et de bien-être" visant à lutter contre l'inactivité physique et ainsi permettre aux essonniens d'être en bonne santé en diminuant les risques liés aux maladies chroniques.
- › Animer le territoire par le "sport nature" en allant au-delà de la mise en place du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et favoriser le développement touristique et économique du territoire par le sport nature

La campagne de subvention

1^{er}
décembre

- **Mise en ligne des dossiers de demande** : <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationssonnnefr/demander-une-subvention/>

30 janvier

- **Date limite de retour des dossiers**

12 mars

- **Vote des aides au fonctionnement et actions régulières**

14 mai

- **Vote des aides aux projets spécifiques**

30
novembre

- **Transmission des bilan d'activités et compte rendus financiers**

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



Merci de votre attention